



À ses risques et périls : enseigner sans protection syndicale

par Marie-Élisabeth Brunet

Responsable des communications, AEFO



À l'école du rang Sainte-Catherine près d'Alfred, 1936.



Trouver et garder un emploi en enseignement à l'époque où les enseignantes et les enseignants ne bénéficiaient d'aucune protection syndicale n'étaient pas une mince affaire. Mon père, Henri A. Brunet, en sait quelque chose, lui dont la carrière de 38 ans en enseignement a débuté en 1934, soit cinq ans avant la création de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)¹ et bien avant qu'on établisse des échelles salariales ou qu'on négocie des conventions collectives. Aujourd'hui âgé de 93 ans, il m'a confié certains souvenirs de ses premières années comme enseignant.

En mai 1934, Henri A. Brunet a 18 ans. Il termine son stage de préparation à l'enseignement à l'École modèle d'Embrun où, après deux années d'études secondaires, il est possible d'obtenir un « Third Class Teaching Certificate » de l'Ontario. Établie à Casselman, sa famille souffre beaucoup de la crise économique qui dure depuis quatre ans. Henri doit absolument se trouver un emploi pour septembre.

En juillet, les 26 demandes d'emploi qu'il a envoyées aux quatre coins de la province – y compris à des endroits au nom exotique comme Opatatika ou Kenogami dont il ignorait même

l'existence – restent sans réponse. Inquiet, il emprunte une bicyclette et prend la route en direction de Saint-Isidore. S'arrêtant chaque fois qu'il aperçoit une petite école rurale, il demande au premier venu si on recherche un instituteur pour l'automne. Dans l'affirmative, il part à la recherche du président de la commission scolaire. Aux trois premiers endroits, c'est l'échec. Au premier, on garde le poste pour la nièce d'un des trois commissaires; au deuxième, on préfère embaucher à la dernière minute pour payer moins cher. « Au troisième endroit, il était en train de se « vendre » au président lorsqu'arrive un de ses confrères de l'École modèle. Ce dernier s'adresse aussitôt au président en lui indiquant qu'il est prêt à enseigner pour 50 \$ de moins par année que les 600 \$ que Henri venait de demander. Inutile de dire que c'est lui qui a décroché l'emploi, d'autant plus que, fils de cultivateur, il avait une musculature imposante, qualité recherchée pour enseigner aux « toughs » de l'école!

Un premier emploi

Revenu bredouille de sa première expédition, Henri reprend l'exercice quelques jours plus tard et se rend encore plus loin, jusqu'à Curran où le poste d'enseignant pour l'école de rang est libre. Il trouve le président de la commission scolaire en train de traire ses vaches à l'étable, et

1 À sa création, l'AEFO s'appelle l'Association de l'enseignement français.

Inspector: Mr. S. Stratton.

FORM OF AGREEMENT
FOR
Engagement of a Public School Teacher

Memorandum of Agreement made this 26 day of July 1934, between the Public School Board of Section No. 4 in the Township of Wentworth for the Public School Board of the City, Town or Village of Wentworth, and Henri Brunet (Name here) of Casselman, Ont., the holder of a 3rd class Certificate of qualification as a Public School Teacher in Ontario as follows:

1. The Board of Public School Trustees hereby contracts with and employs for service in its school such Teacher at a yearly salary of Four Hundred and fifty dollars, for the term of one year, beginning on the 3 day of September one thousand nine hundred and thirty-four, and ending on the 27 day of June one thousand nine hundred and thirty-five, and further agrees that it and its successors in office will pay such salary to the said Teacher at least monthly, and will exercise all powers and perform all duties under the Public Schools Act and Regulations of the Department of Education which may be requisite for making such payment.

2. The Teacher agrees with the said Board of Public School Trustees to teach and conduct the said school during the said term, according to the said Law and Regulations in that behalf.

3. The foregoing is subject to the following conditions: (1) That the Teacher shall continue to be the holder of a legal certificate of qualification as a Public School Teacher in Ontario. (2) That holidays and vacations prescribed by the Laws and Regulations are excepted from the said term. (3) That the days on which the Teacher has attended the meetings of the Teachers' Associations or Institutes, as certified by the Inspector or Chairman thereof, shall be allowed as if he had actually taught in the said School; and (4) That in case of sickness, as certified by a registered medical practitioner, he shall be entitled to receive his salary without deduction, for such period as may be authorized under the Statute in that behalf.

4. The Board of Public School Trustees and the Teacher may, at their option, respectively, terminate this engagement by giving notice in writing to the other of them at least calendar months previously, and so as to terminate on the last day of a calendar month.

5. This agreement shall also be construed to continue in force for year, or year, unless and until it is terminated by the notice hereinbefore prescribed.

As witness the Corporate Seal of the said Board of Public School Trustees and the hand and seal of the Teacher, on the day and year first above-mentioned.

Signed and Sealed in the presence of

Henri Brunet Trustee. [Corporate Seal]
Pierre Lalonde
Camille Lalonde
Vital Liguori Trustee
Henri Brunet Teacher [Seal]

[In Duplicate.] One copy to be retained by the Board and the other by the Teacher.

Premier contrat de travail en 1934 : Henri remplit lui-même le formulaire en anglais. Les commissaires lui accordent un salaire de 450 \$ pour l'année.

La nièce du commissaire

L'année se passe relativement bien mais, à la fin de mai 1935, Henri ne sait toujours pas si son contrat sera renouvelé pour l'année scolaire suivante. C'est lorsqu'il croise par hasard le président de la commission scolaire qu'il apprend qu'on vient d'embaucher, pour 400 \$ par année, la nièce d'un des commissaires qui vient de terminer sa formation d'enseignante.

Encore une fois, Henri emprunte un vélo et part à la recherche

d'un emploi. Il en dénêche un encore plus loin, à l'école du rang Sainte-Catherine près d'Alfred. Son salaire : 495 \$ par année. Sa classe : 48 élèves, de la 1^{re} à la 7^e années. Ses outils de travail : quelques livres en anglais, dont *The History of Great Britain*, cadeaux du gouvernement de l'Ontario. Les seuls manuels sont ceux dont les élèves ont hérité de leurs parents ou de leurs frères et sœurs aînés.

Les religieuses

Après deux ans à Alfred et un an dans une école semblable près de Casselman, Henri se retrouve à Saint-Isidore, où enfin, sa charge de seulement 12 élèves lui donnera

le temps d'étudier pour terminer ses études secondaires. L'année suivante, il complète l'École normale à Ottawa. Un certificat de deuxième classe maintenant en main, il obtient, en 1940, un poste à l'école Saint-Jacques de Hanmer où sa classe de 6^e, 7^e et 8^e années compte une trentaine d'élèves. Henri se plaît bien dans cette école, mais ça ne dure pas. « Au printemps de ma deuxième année à Hanmer, l'inspecteur Rémi Millette arrive à l'école en fin de journée et demande à rencontrer les quatre membres du personnel enseignant. C'est alors qu'il nous annonce que les commissaires ont décidé de remplacer les deux hommes, mon confrère Émile Dupras et moi-même, par des sœurs de la Charité qui vont prendre la direction de l'école. Un coup de poing en plein visage ne m'aurait pas surpris plus que cette annonce! » Pour les commissions scolaires de l'époque toutefois, de telles décisions étaient faciles à prendre. Comme il n'existait aucune échelle salariale, chaque enseignante ou enseignant négociait son propre salaire sans savoir ce que touchaient les autres. On payait généralement les femmes moins que les hommes et les membres de communautés religieuses, encore moins. Remplacer un homme par une religieuse représentait donc une économie appréciable. De plus, si une religieuse ou un religieux devait être remplacé pour cause de maladie ou d'incompétence, sa communauté s'en chargeait.

Les frères

Au moment d'apprendre son renvoi, Henri vient d'être accepté dans

c'est là que se déroule l'entrevue. On l'embauche sur le champ pour la mirobolante somme de 450 \$ par année, les commissaires ayant jugé excessifs les 500 \$ demandés. Henri remplit lui-même le formulaire d'embauche rédigé en anglais, certains des commissaires ne sachant ni lire, ni écrire. Il devra attendre la première journée d'école en septembre pour savoir qu'il aura 22 élèves dans sa classe, de la 1^{re} à la 7^e années. Mais il s'estime chanceux : il a un emploi et, en cette première année d'enseignement, il n'aura aucun élève de 8^e année à préparer pour les examens provinciaux d'entrée au secondaire, les « Ontario High School Entrance Examinations ».



Sortie scolaire : les moyens de transport sont plutôt rudimentaires quand Henri emmène ses élèves de l'école rurale de Casselman visiter le Parlement à Ottawa, 1937.



La classe d'Henri en pique-nique, à Hanmer, 1941. (À noter que l'élève en cravate qui tient la canne à pêche est Onésime Tremblay, qui deviendra plus tard directeur de l'éducation du « Sudbury Separate School Board ».)

l'Ordre de Jacques Cartier, un mouvement secret créé pour lutter contre le *Règlement XVII* dont les membres continuent de militer pour les droits des francophones. Un des membres, l'inspecteur Carrière, lui fait savoir que l'école Immaculée-Conception de Kapuskasing cherche un enseignant pour une classe de 7^e année.

En septembre 1942, au moment où la Deuxième Guerre mondiale fait rage en Europe, Henri prend le train pour Kapuskasing, ville qu'il n'aurait pu placer sur une carte quelques mois plus tôt. C'est d'ailleurs pendant ce trajet qu'il rencontre Thérèse Lebel, une jeune enseignante de Sudbury qui vient elle aussi d'accepter un

poste à Kapuskasing. Ils s'épouseront en 1945, mais ce ne sera pas avant qu'Henri ne perde son emploi une troisième fois.

« Au printemps de 1944, au moment où je complétais ma deuxième année à Kapuskasing, l'école a eu l'occasion d'embaucher un Frère des Écoles Chrétiennes pour remplacer un des deux hommes qui enseignaient à l'école. On ne renouvellerait donc pas mon contrat pour l'automne. Pourquoi moi et pas mon confrère Ayotte? La décision était facile : lui était marié et père d'un enfant, alors que j'étais célibataire. La question ne se posait même pas! »

Finies les mises à pied!

C'est ainsi qu'à l'automne 1944, Henri se retrouve directeur d'une école de quatre classes à Cornwall. Thérèse viendra l'y rejoindre après leur mariage l'année suivante. Mais pendant sa deuxième année à Cornwall, quand commencent à circuler des rumeurs au sujet de l'arrivée imminente de frères à l'école, Henri ne veut plus risquer de perdre son poste. Maintenant détenteur d'un brevet de 1^{re} classe suite à des études par correspondance, il se déniche un emploi à l'école secondaire de l'Université d'Ottawa. Il y restera dix ans avant de quitter volontairement pour un poste à la « Sudbury High School », une école secondaire publique de langue anglaise qui offre le « Bilingual Program » aux quelque 200 élèves francophones qui la fréquentent. Mais ça, c'est une autre histoire...